

CENT POUR UN TOIT - PAYS DE SAINT BRIEUC
23 A rue Courteline
22000 SAINT BRIEUC
100pour1toit.st-b@laposte.net

RÉSEAU D'HOSPITALITÉ POUR DES FAMILLES DE MIGRANTS
ASSOCIATION LOI 1901
Déclarée en Préfecture des Côtes d'Armor le 21 décembre 2020

Projet associatif de « Cent pour un toit » - Pays de Saint-Brieuc

Notre mission

« 100pour1toit » est une association d'intérêt général qui soutient les familles déboutées du droit d'asile, qui peuvent très vite se retrouver à la rue, car elles doivent quitter leur hébergement au Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile. Ces familles n'ont donc plus rien pour subsister et restent hors de portée de tout dispositif social (sauf l'allocation départementale attribuée aux enfants jusqu'à 18 ans).

Nous proposons un logement temporaire à ces familles en attendant que leur demande de régularisation aboutisse et qu'elles puissent mener leur vie en toute autonomie, c'est-à-dire qu'elles puissent travailler, se payer un logement et subvenir à leurs besoins.

Nous accomplissons un véritable travail de prévention en hébergeant actuellement 10 familles. Le logement est la base première d'une intégration positive. Cette action sociale relaye celles des institutions en évitant l'aggravation de la situation des familles en détresse et en favorisant leur bonne intégration dans un cadre sécurisant.

L'accueil des familles

Pour pérenniser la capacité financière de notre association, il est souhaitable que toute nouvelle famille ne soit accueillie qu'à partir du moment où un comité de soutien, constitué en général autour des enseignants et parents d'élèves de l'établissement scolaire fréquenté par les enfants, la signale à notre conseil d'administration. Le collectif nouvellement constitué peut ainsi s'impliquer dans la recherche de financements, de logement, dans l'accompagnement de la famille, en intégrant l'association 100 pour 1 toit.

La famille doit être déboutée du droit d'asile, composée d'enfants mineurs scolarisés et poursuivre une démarche de régularisation.

L'association signe le bail avec le propriétaire ou le partenaire et apporte ainsi une garantie au propriétaire. Pour mieux intégrer la famille à la réalité et au coût de la vie dans notre société, nous leur présentons régulièrement les factures constituant les charges. Nous pouvons demander, le cas échéant et si la situation de la famille le permet, une participation forfaitaire en application de la loi ELAN du 23 novembre 2018.

Notre organisation

Nous avons plusieurs types d'engagement : adhérent, donateur ponctuel, donateur mensuel., bénévole.

Les donateurs participent au financement d'un logement : A ce jour, 267 donateurs.

Les adhérents participent au développement de l'association : A ce jour, 80 adhérents.

Les bénévoles s'engagent pour des activités spécifiques. A ce jour : 30 bénévoles

Le conseil d'administration est composé de 15 membres bénévoles qui gèrent l'association au quotidien. Notre fonctionnement est collégial et a lieu dans un climat de respect mutuel. Certains bénévoles peuvent s'investir dans un domaine particulier : régularisation, recherche de financements ou de propriétaires, communication, soutien scolaire, référent culturel et sportif, référent énergie...

Des binômes de bénévoles-référents, quelquefois issus du comité de soutien formé autour d'une famille, se constituent pour accompagner une famille, chacun avec son style et ses compétences, à partir de la convention d'engagement signée entre l'association et chacune des familles. Cette convention est applicable jusqu'à ce que la famille ait un titre de séjour lui garantissant des droits pour vivre en autonomie.

Nous avons une réunion d'échange toutes les 4 semaines. C'est un lieu d'échange important et indispensable pour garder la sérénité et le recul nécessaires à l'accompagnement d'une famille. Nous communiquons régulièrement auprès de nos donateurs et adhérents, tous les 3 mois par une infolettre.

Nous avons également un site internet: <https://100pour1toit-stbrieuc.e-monsite.com/> et un compte Facebook.

Nous travaillons aussi avec d'autres associations partenaires (ASTI, Habitat et Humanisme, Adalea, Cimade, Cajma et autres professionnels spécialisés) pour faciliter l'accompagnement de chaque famille dans son parcours avec des réponses individualisées.

L'accompagnement des familles

Nous favorisons l'intégration des familles grâce à l'accompagnement que nous assurons bénévolement et qui fait l'objet d'une convention entre la famille et notre association. Chaque famille a deux référents qui se répartissent le suivi de la famille selon leurs disponibilités et leurs compétences tout en priorisant l'autonomie de la famille si elle est en capacité de faire elle-même.

Cet accompagnement comprend un suivi global et personnalisé qui tend à répondre aux besoins particuliers de la famille, offrant un espace d'écoute, d'informations, d'interface entre les différents intervenants pour aider à la réalisation des démarches. Il s'agit plus précisément du suivi administratif et juridique, de la scolarité, de la socialisation des enfants, de l'apprentissage du français, de contacts médicaux si nécessaire et de l'entraide scolaire, des formations au tri des déchets, la consommation d'énergie. La bonne posture du/de la référent.e est de trouver la juste mesure entre l'aide, l'accompagnement et la relation affective que l'on peut nouer avec la famille.

La convention d'engagements réciproques entre la famille et l'association, contient un certain nombre d'engagements. Elle est signée à l'emménagement de la famille dans l'appartement.

- par rapport **au logement**

les engagements de la famille portent sur l'entretien de l'appartement, le fait de ne pas sous-louer, l'obligation d'une assurance habitation RC,...

Les engagements de l'association portent sur la signature du bail, le paiement du loyer et/ou des charges jusqu'à la régularisation de la famille.

- par rapport **à l'accompagnement**

Les engagements de la famille, c'est d'accepter l'accompagnement des 2 référents, d'apprendre le français, de scolariser les enfants, de faire toute démarche pour s'intégrer : chercher une occupation de bénévole dans les associations caritatives, suivre études ou formation pour les jeunes en âge de scolarité,...

Les engagements de l'association, c'est de donner toute information utile, d'offrir un espace d'écoute pour la famille et de l'aider à s'insérer dans notre société.

Tous les 6 mois, nous faisons un bilan pour vérifier si les engagements respectifs ont été tenus, quitte à réajuster le cas échéant.

Le financement

Le financement repose sur le principe de solidarité entre les citoyens. Nos fonds sont issus de donateurs ponctuels ou réguliers qui se sont engagés sur un ou 2 ans à faire un virement mensuel de 5, 10, 20 euros ou plus sur le compte de l'association. L'agrément d'intérêt général nous permet d'envoyer un reçu fiscal. En outre, nous pouvons bénéficier de subventions d'origine privée ou d'aides publiques.

La location de logements, pas toujours facile, est possible grâce à des particuliers, une agence immobilière ou d'autres associations locatives comme Habitat et Humanisme ou l'ASTI.

Le projet est donc de développer le nombre d'adhérents et de membres donateurs, de répondre aux nouvelles demandes qui ne manqueront pas d'apparaître et de se faire connaître par le biais de nos outils d'information (site, vidéo, infolettre, dépliant).

Ce projet repose principalement sur la mobilisation de notre réseau, sur des campagnes d'information dans les médias, les réseaux sociaux, la recherche de financement supplémentaire en organisant plusieurs activités (ateliers yoga, swing, concerts, récolte pommes, vide-grenier, expositions), le partenariat avec d'autres associations, le mécénat d'entreprise ou la demande de subventions.

Novembre 2024
Josiane Le Métayer
Présidente

Site:<https://100pour1toit-stbrieuc.e-monsite.com/>

Facebook:<https://www.facebook.com/groups/857399965810614/>